

« Nous allons engager 170 logopèdes en maternelle »

ENSEIGNEMENT Troisième phase du renforcement de l'encadrement des tout-petits

- ▶ **Promesse tenue :** le Pacte prévoyait de renforcer considérablement l'encadrement en maternelle.
- ▶ **Après des emplois dans l'enseignement, la psychomotricité et la puériculture, voici venir 170 logopèdes.**

D'abord 400 enseignants supplémentaires à la rentrée 2017. Ensuite, en septembre 2018, 673 nouveaux emplois en puériculture et psychomotricité en plus de la titularisation de 363 fonctions pré-existantes. Enfin, c'est pour la rentrée 2019 cette fois, 170 logopèdes vont venir compléter les équipes. Le tout au seul bénéfice de l'école maternelle.

Ces jours-ci, la ministre Marie-Martine Schyns (CDH) va déposer au gouvernement le dossier permettant de concrétiser la troisième phase du renforcement de l'encadrement en maternelle.

Pourquoi investir autant chez les tout-petits ?

Parce que c'est là que tout commence, c'est le lieu d'apprentissage du langage, des codes et de la culture de l'école. À partir du moment où les études préparatoires au Pacte ont démontré que nous y avons un taux d'encadrement plus faible que des pays comparables, nous avons donc décidé de mettre le paquet. Dans un premier temps, il y a eu l'engagement d'instituteurs et d'institutrices via la diminution des paliers de comptage pour réduire la taille des classes. Dans un second temps, nous avons considérablement renforcé le cadre des puéricultrices et puériculteurs, psychomotriciens et psychomotriciennes, tout en offrant un statut à des centaines de personnes déjà en place.

Les gens de terrain en témoignent chaque jour, cela change véritablement la dynamique des classes, ça donne de l'air dans tout l'enseignement maternel.

Et donc ça va continuer ?

La troisième phase est pour sep-

tembre prochain avec l'engagement de 170 logopèdes. Pour mémoire, les signataires du Pacte avaient prévu un budget annuel de 50 millions pour renforcer l'encadrement à ce niveau mais ne précisaient pas les détails. Il est important de rappeler la manière dont se construit le modèle : ce sont les pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents qui, en comité de concertation, proposent l'affectation des moyens. J'en profite pour couper les ailes à un canard : malgré ce que raconte l'opposition, tout le monde est toujours autour de la table. Il n'y a rien de plus faux que de faire croire que le Pacte n'est plus celui des acteurs. Si c'était le cas, ils ne seraient plus là, aujourd'hui, à élaborer tous ensemble cette troisième phase. Bref, il restait 10 millions sur les 50 prévus au départ. Il a été décidé de les affecter à l'engagement de ces dizaines de logopèdes.

Pourquoi précisément cette fonction ?

Concrètement, ces logopèdes auront pour but d'accompagner les enseignants dans l'observation des difficultés et des situations de handicap vécues par les enfants, mais surtout de les conseiller pour apporter les différenciations, remédiations et aménagements nécessaires. L'objectif n'est donc pas que ces logopèdes effectuent eux-mêmes des bilans et rééducations individualisés ou collectifs mais qu'en concertation directe avec les équipes pédagogiques, ils soutiennent, conseillent et accompagnent de leur expertise. C'est pour cette raison que ce personnel sera affecté non directement aux écoles, mais bien

aux centres PMS qui sont à l'écoute des besoins des écoles de leur territoire.

Avec, dans leur mission, le repérage des difficultés de langage ?

Oui, mais je précise qu'à ce niveau, d'autres dispositifs seront mis en place à l'attention des enfants qui ont des difficultés avec le français : l'école maternelle pourra bénéficier des dispositifs Daspa (dispositif de scolarisation des primo-arrivants) dès la

troisième année et de mesures de renforcement du français comme langue d'apprentissage dès la deuxième année.

Où en est l'obligation de fréquentation de l'école maternelle ?

Elle aboutira très vite devant le Parlement. L'idée est de conditionner l'accès à l'école primaire

à une fréquentation suffisante des maternelles : 250 demi-jours par an, soit minimum 80 % de présence sur l'année. Sachant que l'obligation scolaire est une compétence fédérale et est fixée à 6 ans, on sera plutôt dans un dispositif, disons, très incitatif. Exactement comme le fait la Flandre.

Les calculs réguliers de fréquentation feront partie du dossier de l'élève transmis à l'école primaire. De plus, la détection des absences permettra aux équipes éducatives de travailler régulièrement ces questions avec les familles. L'objectif, c'est de sensibiliser tous les parents au fait que l'école maternelle est la base des apprentissages. C'est bien beau de s'y inscrire - 97 % des petits

sont inscrits - mais certains ne la fréquentent guère. C'est ce public que nous visons, afin qu'il intègre dès le plus

jeune âge les codes de l'école, l'apprentissage du langage... L'objectif est de donner à chacun la même chance. ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF
MARIE THIEFFRY

PÉNURIE

Des mesures anti-pénurie dès cette année scolaire

Parmi la dizaine de mesures anti-pénurie listées par la ministre dans nos pages à la rentrée, certaines sont déjà sur la table. Un texte décretaal est déjà en réunions d'inter-cabinets qui se dérouleront cette semaine. Des mesures pourraient donc encore entrer en vigueur au cours de cette année scolaire pour certaines ; en septembre prochain pour d'autres. Parmi elles : la possibilité de carrière pour les titres de pénurie non listés. Cette mesure concerne les personnes qui, sans titre reconnu au départ, vont pouvoir néanmoins faire carrière. Une autre concerne les mesures d'aménagements de fin de carrière (DPPR) réversibles sur base volontaire. Ou la valorisation de l'expérience du métier pour d'autres personnes venant d'autres secteurs que l'enseignement. « Un élément très attendu par les écoles », selon la ministre : la possibilité d'ouvrir une « fonction blanche ». « Lorsque vous ne trouvez pas un remplaçant de professeur, vous pouvez ouvrir une fonction, engager quelqu'un et cette personne vient encadrer la classe, en lien avec le cours. »

E.B. ET M.T.H.

déclarations du MR « Le volet gouvernance, ce n'est pas tout le Pacte »

Comme je le disais à la rentrée, le Pacte est sur des rails. Il y a des choses qui le font avancer et d'autres qui le freinent. Aujourd'hui, c'est un frein que l'on vient de rencontrer. » La confiance de la ministre Marie-Martine Schyns s'est émoussée depuis la rentrée scolaire en ce qui concerne le volet gouvernance du Pacte d'excellence.

Lundi matin, le MR a annoncé se retirer des discussions sur ce pivot de la réforme enclenchée par le gouvernement. La scission « Pouvoir organisateur-Pouvoir régulateur » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), pourtant considérée comme fondamentale pour l'intégralité du projet par de nombreux acteurs, a été remise en question. L'annonce a été faite après de longues négociations entre le parti libéral et la majorité PS-CDH.

C'est tout d'abord la forme du futur pouvoir organisateur qui pose toujours problème au MR. Le parti craint un « mastodonte » administratif. L'objectif

du texte, préalablement adopté par le conseil des ministres : mettre fin à la double casquette de la FWB. À la fois organisatrice du réseau public – l'école officielle – et régulatrice de l'ensemble des réseaux, le conflit d'intérêts n'est pas loin. Il apparaît alors impossible pour les écoles officielles de conclure un des futurs contrats d'objectifs prévus par un des textes du volet gouvernance.

Un problème de forme plus que de fond

Ce volet comporte deux autres décrets : l'un sur les Contrats d'objectifs et l'autre relatif au rôle des Délégués aux contrats d'objectifs. Leur application est conditionnée, là également, par le caractère effectif de cette séparation. Mais pour la voter, le gouvernement a besoin des deux tiers des votes du Parlement. D'où le pavé dans la mare lancé par le MR.

La réforme est pourtant incluse dans le programme du parti libéral. « J'ai longuement débattu depuis avec Françoise Bertieaux, explique la ministre de l'Enseignement. J'ai dit être ouverte à ce que l'on continue les discussions, puisque le texte est pris en considéra-

tion ce mercredi et qu'il va être envoyé au Conseil d'Etat : des amendements sont donc possibles. Nous entendons que l'un des problèmes du MR, c'est le nombre de personnes transférées dans la future administration du pouvoir organisateur. Notre volonté, c'est d'autonomiser cette structure. »

La gestion de cette entité serait laissée à un conseil d'administration de seize personnes qui représentent le Parlement, plus le gouvernement. « À celles-ci s'ajoutent des coordinateurs pour dix zones et des personnes pour gérer les bâtiments scolaires, le suivi des enseignements et le volet pédagogique du réseau, poursuit Marie-Martine Schyns. Cela fait au total 484 personnes. À celles-ci, 80 personnes ont

également été sollicitées pour accompagner ce changement. Nous sommes ouverts à la discussion. Si cela ne lui paraît pas suffisant, l'opposition peut faire des propositions quant au nombre de personnes à transférer. À voir comment cela aboutira, mais pour moi, le Parlement a ici un véritable rôle à jouer. »

Cela remet-il en cause le Pacte d'excellence dans son ensemble ? « Absolument pas, lance la ministre. D'abord, le volet gouvernance n'est pas tout le Pacte. Puis le MR n'a pas encore voté en séance plénière ! Pour l'instant, les discussions se sont tenues en amont, avec les chefs de groupe. Il ne s'agit pas encore d'un vote en séance plénière. Nous avons encore un mois pour recevoir l'avis du Conseil d'Etat qui nous demandera peut-être d'apporter des corrections au texte. » Rendez-vous à la Commission éducation du mois prochain. ■

E.B. et M.Th.

« Nous verrons comment ça aboutira, mais le Parlement a pour moi un vrai rôle à jouer »